

CHAMPIONNAT DE FRANCE LONG CIRCUIT CATEGORIES KZ125 / KZ125 Gentleman 2012

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. La FFSA organise un Championnat de France Long Circuit en catégories KZ125 et KZ125 Gentleman.
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2. Ce Championnat de France se déroulera en une série de **3 épreuves** :

07 / 08 juillet	Croix en Ternois (62)	ASK Côte d'Opale
17 / 18 novembre	Actua Lyon Kart Métropole (69)	CRK Rhône-Alpes

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

1.3. HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

1.3.2. L'installation dans le paddock, le contrôle administratif et le contrôle des extincteurs débuteront **le vendredi à 10h00** et se termineront **le samedi à 10h00**.

1.3.3. La manifestation débutera officiellement le samedi à 08h00 avec les essais libres officiels. Avant le début de ces essais libres, des essais non officiels pourront être organisés le vendredi. Les horaires de ces essais libres non officiels seront définis dans le règlement particulier de chaque épreuve.

1.4. VERIFICATIONS

L'enregistrement du matériel et le contrôle vestimentaire auront lieu **le samedi de 09h00 à 12h00**.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

Le Championnat de France Long Circuit sera ouverte à tout pilote détenteur :

- d'une licence nationale de karting "Pilote concurrent conducteur" en cours de validité dans sa catégorie pour 2012.
- d'une licence internationale A, B ou C de Karting « Pilote Concurrent Conducteur » en cours de validité dans sa catégorie pour 2012.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Un maximum de 100 pilotes en KZ125 et un maximum de 100 pilotes en KZ125 Gentleman seront admis au Championnat de France Long Circuit. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis.

3.2.2. Le Championnat de France KZ125 est réservée aux pilotes âgés de 15 ans et plus (âgés de 15 ans : atteignant l'âge de 15 ans en 2012).

3.2.3. Le Championnat de France KZ125 Gentleman est réservée aux pilotes âgés de 32 ans et plus (âgés de 32 ans : atteignant l'âge de 32 ans en 2012).

3.3 **ENGAGEMENT A UNE EPREUVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE**

- 3.3.1 Pour chaque épreuve du Championnat de France Long Circuit, chaque concurrent devra envoyer à l'opérateur TKC, 20 rue des Fosses Rouges, 77590 BOIS LE ROI, une demande d'inscription selon le modèle établi par la FFSA et disponible sur le site www.ffsa.org, au moins 15 jours avant la date de l'épreuve à laquelle il souhaite participer. Cette demande d'inscription devra être accompagnée d'un chèque à l'ordre de l'organisateur, d'un montant de **180 €**. Les engagements seront retenus selon l'ordre d'arrivée à TKC.
- 3.3.2. Le montant de l'engagement comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du samedi et l'emplacement paddock pour l'épreuve concernée. Seule l'aire de stationnement et les essais du vendredi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.
- 3.3.3. En cas de non participation du pilote à l'épreuve, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure).
- 3.3.4. Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. **MATERIEL ADMIS**

- 4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante.
Avec, en particulier :
Empattement : empattement maximum des châssis admis : 106 cm.
Plancher : le plancher s'étendra uniquement depuis la traverse centrale du cadre jusqu'au tube principal avant du cadre (rappel).
Carrosserie : suivant les catégories, la carrosserie sera aux normes CIK/FIA 2002 et/ou homologuée CIK/FIA 2003 à l'exception de tout élément aérodynamique supplémentaire.
Note : une homologation de carrosserie présentant un spoiler avant ayant une profondeur supérieure à 450 mm n'est pas admise. En conséquence, l'homologation CIK/FIA 134/CA/08 n'est pas admise.
- 4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et de deux moteurs non plombés.
Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA.
Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

4.2. **CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS**

4.2.1. **Carburant**

- 4.2.1.1. Le mélange utilisé pour la compétition (essais libres, essais chronométrés officiels, qualifications et phases finales) est fourni directement par le pilote. Des substitutions d'essence pourront être effectuées au cours des épreuves.
- 4.2.1.2. La fourniture de l'huile sera à la charge du pilote (ou du concurrent). Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

4.2.2. **Pneumatiques**

- 4.2.2.1. Chaque pilote disposera de 6 pneus slick (3 avant - 3 arrière) et de 6 pneus pluie (3 avant – 3 arrière) en gestion libre.
- 4.2.2.2. Les pneus slick vendus sur place par l'organisateur seront marqués à l'arrivée des essais chronométrés.
- 4.2.2.3. Les pneus pluie seront apportés par le pilote et marqués à l'issue des essais chronométrés.

4.3. **NUMEROS DE COURSE**

- 4.3.1. L'organisateur fournira les numéros de course à chaque pilote :
Sur fond rouge pour la catégorie KZ125 Gentleman
Sur fond jaune pour la catégorie KZ125
Les plaques numéros devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification. 8 plaques maximum seront fournies par journée pour les pilotes des catégories KZ125 et KZ125 Gentleman.

- 4.3.2. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc ainsi que le drapeau de sa nationalité devront figurer à l'avant des carrosseries latérales. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. **ESSAIS**

Les essais libres officiels se dérouleront le samedi matin à partir de 8h00.

7.2. **BRIEFING**

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.3. **COURSE**

7.3.1. **Essais chronométrés**

Pour les essais chronométrés, les groupes sont tirés au sort.

Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront par catégorie par groupe de 40 pilotes maximum.

7.3.2. **Manches qualificatives**

7.3.2.1. Nombre de participants dans la catégorie inférieur ou égal à 40 pilotes

Les pilotes disputeront trois manches de qualification sur 15 km minimum par temps sec et sur 12 km minimum par temps de pluie.

L'ordre de départ des manches de qualification est établi par le résultat des essais chronométrés.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er}

2 points au 2^{ème}

3 points au 3^{ème}

4 points au 4^{ème}

5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.3.2.2. Nombre de participants dans la catégorie supérieur à 40 pilotes et inférieur ou égal à 80 pilotes

Création de séries :

Diviser les concurrents de la catégorie en 4 séries en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A

1^{er} chrono

5^{ème} chrono

9^{ème} chrono

Et ainsi de suite.

SERIE B

2^{ème} chrono

6^{ème} chrono

10^{ème} chrono

SERIE C

3^{ème} chrono

7^{ème} chrono

11^{ème} chrono

SERIE D

4^{ème} chrono

8^{ème} chrono

12^{ème} chrono

Places de départ pour les manches qualificatives :

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

Déroulement des Manches qualificatives :

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; A contre C ; B contre C... etc... (soit un total de 6 manches qualificatives).

Les manches de qualification se dérouleront sur 15 km minimum par temps sec et sur 12 km minimum par temps de pluie. Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},
3 points au 3^{ème},
4 points au 4^{ème},
5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

Les 40 premiers classés seront qualifiés pour la phase finale.

7.3.2.3. Nombre de participants dans la catégorie supérieur à 80

Création de séries :

Diviser les concurrents de la catégorie en 5 séries en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D	SERIE E
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono
6 ^{ème} chrono	7 ^{ème} chrono	8 ^{ème} chrono	9 ^{ème} chrono	10 ^{ème} chrono
11 ^{ème} chrono	12 ^{ème} chrono	13 ^{ème} chrono	14 ^{ème} chrono	15 ^{ème} chrono

Et ainsi de suite.

Places de départ pour les manches qualificatives :

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

Déroulement des Manches qualificatives :

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; A contre C ; B contre C.. etc.. (soit un total de 10 manches qualificatives).

Les manches de qualification se dérouleront sur 15 km minimum par temps sec et sur 12 km minimum par temps de pluie. Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},
2 points au 2^{ème},
3 points au 3^{ème},
4 points au 4^{ème},
5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

Les 40 premiers classés seront qualifiés pour la phase finale, si la longueur du circuit est inférieure ou égale à 1500 m.

Les 45 premiers classés seront qualifiés pour la phase finale, si la longueur du circuit est comprise entre 1500 m et 2000 m.

Les 60 premiers classés seront qualifiés pour la phase finale, si la longueur du circuit est supérieure à 2000 m.

7.3.3. **Phases finales**

Les phases finales se dérouleront de la façon suivante :

- une pré-finale de **30 km** minimum par temps sec et **20 km** minimum par temps de pluie, position de départ selon le classement à l'issue des manches qualificatives ;
- une finale de **30 km** minimum par temps sec et **20 km** minimum par temps de pluie, position de départ selon le classement à l'issue de la pré-finale.

Le classement de la finale constituera le classement de l'épreuve.

7.3.4. **Course par temps de pluie déclarée par la Direction de Course**

Le choix des pneumatiques est laissé à l'appréciation des pilotes, la Direction de Course se réservant le droit de recourir au drapeau noir si elle juge un pilote mal équipé en pneumatiques, trop lent et dangereux pour les autres concurrents.

7.3.5. **Consolante**

Les pilotes non qualifiés pour la phase finale auront la possibilité de disputer une « Coupe de la CRK » qui sera organisée si un minimum de 15 pilotes y participent avec un maximum de 40

pilotes. Cette Coupe se déroulera sur une seule course de 15 km par temps sec et de 12 km par temps de pluie. La grille de départ de la « Coupe de la CRK » sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualifications.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. **ATTRIBUTION DES POINTS A TOUS LES FINALISTES**

Les finalistes se verront attribuer des points.

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de France peut marquer des points. Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	1 point du 25 ^{ème} au dernier
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires. Dans le cadre d'un résultat décompté, le pilote ne perdra pas le bénéfice de ses deux points.

9.2. **CLASSEMENT GENERAL FINAL**

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement final du Championnat de France sera établi en additionnant pour chaque pilote la totalité des résultats moins un résultat. Un résultat nul consécutif à une exclusion ne pourra être décompté.

En cas d'ex æquo, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisième places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé, où s'il subsiste encore des ex æquo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

9.3. **CLASSEMENT NATIONAL**

Dans chaque catégorie, tout pilote ayant participé, au minimum à une épreuve, n'ayant pas marqué de points lors des pré-finale et finale ou ne s'étant pas qualifié pour la phase finale, se verra attribuer des points en fonction de son classement à l'issue des pré-finale, finale ou à l'issue des manches qualificatives. Un classement « étendu » sera établi à l'issue de la Coupe par addition des points ainsi obtenus.

ARTICLE 10. PRIX

10.1. **PROTOCOLE PODIUM**

A l'issue de chaque finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'organisateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Le vainqueur en KZ125 et KZ125 Gentleman seront invités à la remise des prix FFSA.